



Flash Défense des Retraités N°42 du 15 Septembre 2023

Chers sympathisants, chers membres adhérents,

Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association. En 2023, à vos cotés, nous oserons être confiants.

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Vous pouvez nous interpeller sur Facebook, puisque l'ANR y a désormais sa place.

La page est ANR.BienVivreSaRetraite.

Nature	Contenu	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Santé	<p>Dernier communiqué COVID : Prenez soin de vous et ça commence par de l'humour</p> <p>!!!!</p>	<p>Plusieurs variants ont été détectés simultanément.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le variant Travolta donne toujours de la fièvre, mais seulement le samedi soir. - Le variant Suisse reste neutre, quel que soit le test PCR, antigénique ou sérologique. - Pour le variant Bordelais, pas de souci on a les Médoc. - Le variant Normand est difficile à prévoir : "P'têt ben qu'oui, p'têt ben qu'non". - Le variant Belge serait redoutable, ça finit généralement par une mise en bière. - Ne craignez plus le variant Chinois, il est cantonné. - Par contre, le variant SNCF arrivera plus tard que prévu. - Contrairement aux apparences, le variant du Bénin serait grave voire dangereux. - En ce qui concerne le variant Italien, vous en prenez pour Milan. - De son côté, le variant écossais se tient à carreau. - Apparemment, avec le variant Japonais, il y a du sushi à se faire. - On parle de l'émergence d'un variant Colombien, mais il semblerait que ce soit de la poudre aux yeux. - S'agissant du variant Moscovite, c'est un méchant virusse. - Pour sa part, le variant Corse s'attaque au bouleau puisqu'il est transmis par l'écorce. - Le premier symptôme du variant Breton, c'est quand on commence à entendre le loup, le renard et la belette chanter.
Réforme des retraites.	<p>Une série de mesures applicables au 1^{er} septembre.</p>	<p>Le 14 avril 2023 la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a été promulguée. Elle a été publiée au Journal officiel du 15 avril 2023. Parmi les 31 textes réglementaires prévus pour l'application de la réforme des retraites, pour l'instant 18 ont été publiés au journal officiel. Les décrets parus les 30 juillet, 11 août et 31 août concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression de quatre régimes spéciaux. Revalorisation des pensions minimales. Élargissement du dispositif de retraite progressive. De nouveaux droits liés au cumul emploi-retraite. Prévention de l'usure professionnelle. Amélioration du compte professionnel de prévention. Création de l'assurance vieillesse des aidants. Création de la pension d'orphelin au régime général. Un dispositif de surcote pour les parents. Le rachat de trimestres à prix réduit au titre des études supérieures ou stages. La prise en compte des périodes travaillées sous contrats de travaux d'utilité collective (TUC). <p>Pour en savoir plus au fur et à mesure de la mise en place de la réforme des retraites, vous pouvez consulter la fiche de Service-Public.fr « comment s'informer sur sa retraite ? »</p>

Impôts locaux.	Taxe foncière 2023 :	<p>Si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un appartement ou d'une maison (même si le logement est loué à un locataire), vous devez payer la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Vous avez jusqu'au 16 ou 21 octobre 2023 selon le moyen de paiement utilisé. Toutes précisions avec Service-Public.fr.</p>
Finances Publiques.	Mise à jour du taux de prélèvement à la source.	<p>Au 1^{er} septembre, le taux de prélèvement à la source personnalisé est actualisé. Pour ce faire la direction générale des finances publiques (DGFP) se base sur les revenus 2022 déclarés au printemps dernier. Ce nouveau taux vient se substituer au précédant et s'applique jusqu'au 31/08/N+1. Aucune démarche n'est à effectuer. Les informations sont communiquées automatiquement aux différents tiers payeurs (employeurs, caisse de retraite...).</p>
Impôt sur le revenu.	Corrigez votre déclaration en ligne.	<p>Vous constatez un oubli ou une erreur sur votre avis d'impôt ? Grâce au service de correction de la déclaration en ligne disponible sur impots.gouv.fr, vous avez la possibilité de modifier les éléments que vous avez déclarés au printemps sur votre déclaration d'impôts 2023 sur les revenus 2022. Ce service est ouvert depuis le 2 août et le sera jusqu'au 6 décembre 2023 inclus. L'accès à ce service est réservé aux usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne. Les contribuables qui ont bénéficié de la déclaration automatique peuvent également corriger leur déclaration.</p>
Impôts.	La taxe annuelle sur les logements vacants	<p>Un décret publié le 26 août 2023 au journal officiel modifie la liste des communes pouvant instaurer la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV). Près de 3690 communes sont concernées par ce décret. On considère un logement comme « vacant » lorsqu'il est vide et inoccupé. L'avis d'imposition relatif à la taxe est envoyé dans le courant du mois de novembre, comme l'avis de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.</p>
Coronavirus	Circulation des variants	<p>Nous avons commencé le flash par une info humoristique de rentrée. Mais il faut admettre que de nombreux variants du SARS-CoV-2 circulent en France et des variants porteurs de mutations sont régulièrement identifiés. Il existe des vaccins efficaces et sans danger qui offre une bonne protection contre les formes graves, les hospitalisations et les décès dus à la COVID-19. Alors continuez à faire tout ce que vous pouvez pour rester en bonne santé et garder les autres en bonne santé Faites-vous administrer toutes les doses de vaccin contre la COVID-19 recommandées par les autorités sanitaires dès que votre tour arrive.</p>
Activité Com N°3	Réunions	<p>Suite élection validée en assemblée générale les 6 et 7 juin 2023 la commission N°3 Défense des retraités (Fonction Publique et régime général) et des retraites présentes et à venir – Europe des retraites se compose de 6 membres titulaires et de 2 experts. Les membres de la commission se réuniront en visioconférence le 27 septembre et vont continuer leur travail de veille en restant au plus près de l'actualité qui vous concerne.</p>

Emetteur : La commission N°3